

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 JUILLET 2017

.....

L'an deux mille dix-sept, le 06 juillet 2017, à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil municipal, Mairie de BLASIMON, sur la convocation qui leur a été adressée par la Mairie conformément aux articles L221-9-L2121-10-L2121-11-L2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : MM Daniel BARBE, Jean FAVORY, Mme Marie-Jeanne ROUBINEAU, MM Régis BENEY, Hervé CANTE, Florent MAYET, Mmes Nathalie ROCHETTE, Christelle COUNILH, MM Daniel PALUDETTO, David BONNEFIN,

Étaient absents excusés : Mme Christel LAURENT, M Antoine BERGER, Mme Anne MARQUANT, Mme Ester CORTAZAR-NAUZE

A noter que Mme Esther CORTAZAR-NAUZE a donné procuration à Mme ROUBINEAU et que Mr Régis BENEY est arrivé à 21h00.

A été élu secrétaire de séance Monsieur Florent MAYET

- 1) **Personnel communal** : Monsieur le Maire demande la prononciation d'un huit clos et d'étudier ce point en fin de conseil. Le Conseil à l'unanimité accepte cette proposition.

- 2) **Subventions aux associations**

Monsieur le Maire présente le bilan moral et financier des associations.

Les élus membres d'un bureau de société ne participent pas aux votes pour la subvention de la société à laquelle ils appartiennent.

	2016	Proposition 2017	Vote du conseil municipal
ADELFA	100,00 €	100.00€	Validé
musique des villages	500,00 €	500,00 €	Validé
aéromodèle club	300,00 €	350.00€	Validé
union des villes Bastides	147,00 €	147.00€	Validé
amicale des donneurs de sang	50,00 €	50.00€	Validé
apec de Rauzan	100,00 €	100,00 €	Validé
ACCA	600,00 €	600,00 €	Validé
Les clowns stéthoscopes	150,00 €	150,00 €	Validé
Les aînés ruraux	450,00 €	450,00 €	Validé
anciens combattants résistants		Pas de bilan	
anciens d'Algérie	160,00 €	160.00€	Validé
comité des fêtes	2 000,00 €	Pas de bilan	
les guyenos	450,00 €	450.00€	<i>2 abstentions de membre actif</i> Validé
USB pétanque	350,00 €	Pas de bilan	
mutuelle st jean baptiste	100,00 €	100,00 €	Validé
USB gymnastique	100,00 €	100,00 €	Validé
USB tennis	400,00 €	Pas de bilan	
les papas des écoles		200.00€	8 votants pour 200.00€ 4 votants pour 180.00€ Validé
Sauvegarde de l'Abbaye et du patrimoine de Blasimon	400,00 €	400.00€	Validé
CAUE	100,00 €	100.00€	Validé
la truite sauveterriene	100,00 €	Pas de bilan	
ADEEM	150,00 €	150.00€	
AS Coteaux de Dordogne		400.00 €	Validé
sport loisirs blasimonais	150,00 €	150,00 €	
Karaté club	150,00 €	150,00 €	Validé
servir l'abeille	100,00 €	Pas de bilan	
UFCV	93,00 €	93.00€	Validé
Band à l'Envers (animation des marchés gourmands)		500.00€	Validé
Insolitart (animation des marchés gourmands)		400.00€	Validé
Médoc Blues (animation des marchés gourmands)		80.00€	Validé
TOTAL	8 200,00 €	5 880.00€	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire

- **A VERSER** une subvention (article 6574 subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé) aux associations citées dans le document annexé à la présente.
Les crédits sont ouverts au budget primitif 2017.

3) Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire soumet

- la déclaration d'aliéner adressée par Maître Frank DAVID, notaire à CREON, en vue de la cession d'une propriété sise 23 rue Abbé Gréciet, cadastrée section ZA n°204 d'une superficie de 2001 m² appartenant à Monsieur Christian TANNER.
- la déclaration d'aliéner adressée par Maître Stéphane HADDAD, notaire à PODENSAC, en vue de la cession d'une propriété sise Au Pont du Muret, cadastrée section ZV n°172 d'une superficie de 6 a 30 ca et section ZV n° 175 d'une superficie de 6 a 45 ca appartenant aux conjoints SOLANA.
- la déclaration d'aliéner adressée par Maître Pascal HAU-PALÉ, notaire à BORDEAUX, en vue de la cession d'une propriété sise Pont du Muret, cadastrée section ZV n°166 d'une superficie de 16 a 59 ca et section ZV n° 168 d'une superficie de 96 ca appartenant à Monsieur Sébastien DEROSAIS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal renonce à son droit de préemption

4) Travaux assainissement- chemin Salafranque-plateforme abribus

Monsieur Hervé CANTE présente les devis suivants :

Nom de l'entreprise	Travaux	Montant HT	Montant TTC
LAURIERE : retenu	Rue Salafranque	27 366.00€	32 839.20
EUROVIA : retenu	Les prix sont le cumul de 2 devis : 1 en voirie, 'autre en assainissement	24 896.00€	29 875.20€
EUROVIA	Arrêt de bus : (en attente de convention terrain)	2 170.00€	2 604.00€
LAURIERE		2 360.00€	2 832.00€
EUROVIA : retenu	Réseau station d'épuration	9 737.50€	11 685.00€
CANASOUT		16 335.00€	19 602.00€
EUROVIA	Canalisation amiante	9 015.00€	10 818.00€
CANASOUT		14 417.00€	17 300.00€
LAURIERE : retenu		9 650.00€	11 580.00€
LAURIERE	Step	11590.00€	13 908.00€

5) ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2016

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Validation des animations des marchés gourmands

Monsieur Hervé CANTE présente le montant des cachets à verser pour les animations ci-dessous :

Nom du Groupe	Association Band à l'Envers 19 juillet 2017	Kevin ROUZIER 26 juillet 2017	Duo PEE WEE 02 août 2017	Association Insolitart 09 août 2017	Kevin ROUZIER 16 août 2017
	500.00€	Kevin ROUZIER 450.00€	Laurence DUSSAU 200.00€ Jean BOUILLOT 200.00€ Association Médoc Blues 80.00€	400.00€	Kevin ROUZIER 450.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire

- A SIGNER les contrats

- A MANDATER les montants prévus contrats pour Kevin ROUZIER, Laurence DUSSAU et BOUILLOT (salaire total brut avec les charges patronales).
Les crédits sont ouverts au budget primitif 2017.

6) Questions diverses

- Demande de convention de partenariat avec l'O.R.E.A.G pour la fournitures de chantier éducatif avec le centre éducatif renforcé. Le conseil se prononce contre, par 5 voix, 4 pour et 3 abstentions.

- Suite à une demande de la salle du stade pour un anniversaire le mercredi après-midi, le conseil décide que pour une location d'une demi-journée en semaine, la location coûtera 20.00€. L'état des lieux étant fait le matin et le soir à 18h00.

- Le samedi 15 juillet 2017 à 9h00, une manifestation de l'ANACR Aura lieu à Blasimon sur les deux stèles. La commune fournira deux gerbes.

- TPECV – CEE

Travaux d'isolation concernant tous les traitements communaux des écoles et le logement communal. Ces travaux devront être finis et réglé avant le 31 décembre 2018. Ces travaux sont soumis à des aides financières (certificat d'économie financière) sous forme de primes.

Le conseil vote pour la réalisation de ces travaux dans le cadre du TPECV – CEE par 11voix pour 1 abstention.

Le SIPHEM, Syndicat mixte Inter-territorial du Pays du Haut Entre-deux-Mers, a été nommé lauréat « Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte » par le Ministère de l'Environnement en février 2015. Il accompagne les collectivités inscrites dans son périmètre géographique à la réalisation d'actions en faveur de la transition énergétique de son territoire.

La commune de Blasimon s'inscrit dans cette dynamique : elle porte notamment un intérêt particulier à la performance énergétique de ses bâtiments publics. En ce sens, la commune de Blasimon souhaite engager une opération de visant la réduction des besoins en énergie des bâtiments et l'utilisation des énergies renouvelables, avec la création d'une chaufferie granulés de bois (64 kW) associée à un micro-réseau de chaleur (80mL) de la cantine, la salle des aînés et le logement communal, avec pour objectif de minimiser les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

L'assistance du SIPHEM, et la réalisation de l'étude énergétique comparant plusieurs solutions de travaux et leurs niveaux de performance énergétique associés, a permis à la [commune ou communauté de communes] de préciser les travaux à réaliser. L'investissement prévisionnel du projet est de 124 213 euros HT.

Par ailleurs, le SIPHEM, en tant que « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », est éligible au programme « Economies d'Énergie dans les TEPCV » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (Arrêté du 24 février 2017 modifiant l'arrêté du 9 février 2017). Ce programme CEE-TEPCV permet de récompenser certains investissements énergie sur les bâtiments publics des collectivités composant le TEPCV.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal:

- S'engage à réaliser le projet de bâtiment public performant énergétiquement décrit ci-dessus, entre le 20/03/2017 et le 31/12/2018 (dernière facture acquittée), en respectant les critères de performances techniques des matériaux et équipements précisés dans les fiches CEE de référence ;
- Décide d'une redistribution mutualisée des CEE-TEPCV obtenus et valorisés par le SIPHEM, entre les porteurs de projet oeuvrant pour la performance énergétique des bâtiments publics ; La solution retenue est la n°3 pour la redistribution.
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec le SIPHEM une convention précisant les modalités de mise en œuvre du programme « Economies d'énergie dans les TEPCV ».

Secrétariat de mairie

Après discussion sur l'organisation et les attentes d'efficacité dans le fonctionnement du secrétariat de mairie, le conseil décide à la majorité de ne pas renouveler le contrat de Madame Marie-Pierre PERRIN.

Daniel BARBE

Jean FAVORY

Marie-Jeanne ROUBINEAU

Régis BENEY

Hervé CANTE

Florent MAYET

Nathalie ROCHETTE

Christel LAURENT
Absente excusée

Christelle COUNILH

Daniel PALUDETTO

Antoine BERGER
Absent excusé

David BONNEFIN

Anne MARQUANT
Absente excusée

Esther CORTAZAR-NAUZE
Absente excusée

Cristèle DUMON